

**M. Jean-Louis BUER**

Directeur de Cabinet  
Secrétariat d'Etat à l'Agriculture,  
l'Alimentation, la Pêche et la Ruralité  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP

**Objet : Grilles horaires**

Paris, le 25 mars 2005

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Lors de l'entrevue que vous avez accordée à l'intersyndicale de l'enseignement agricole public, le 24 mars, en présence du Directeur Général, M. Thibier, et de son adjoint, M. Michel, vous avez paru sensible aux arguments que nous avons avancés pour expliquer les raisons de notre désaccord avec le projet actuel de la DGER. Constatant que le projet n'était pas abouti, vous avez demandé au Directeur Général, à la fin de l'entrevue, de poursuivre le travail afin de clarifier les éléments qui faisaient encore problème, en concertation avec les représentants syndicaux.

A la suite de cette entrevue, M. Michel, Adjoint du Directeur Général, a organisé le 24 mars en début d'après-midi, une réunion d'information à laquelle participaient, outre les représentants des syndicats, les différents chargés de mission du projet « Grilles horaires » et concepteurs du logiciel SIBL'E, destiné à remplacer GEODE (M. Pescatori, Mme Prion, M. Nussbaumer).

La présentation des ultimes modifications apportées par la DGER à son projet le 23 mars, a une nouvelle fois mis en évidence un désaccord de fond sur la logique même qui préside à l'harmonisation des grilles horaires, en pointant en plus clairement **l'origine de ce désaccord, à savoir la conception même du nouveau logiciel SIBL'E.**

Nous avons par le passé plusieurs fois dénoncé les insuffisances du logiciel GEODE, dont le défaut principal était de ne pas prendre en compte la totalité des besoins d'enseignement (notamment ceux qui n'étaient pas affectés à des disciplines – le « non-affecté »), de minorer certains besoins en opérant par groupes de disciplines et de ne rien prévoir pour la mise en œuvre des « autres missions », celles-ci se trouvant de ce fait financées – lorsqu'elles l'étaient – par prélèvement sur les moyens destinés à la formation.

L'annonce du remplacement du logiciel GEODE par un nouveau logiciel ne nous semblait donc pas *a priori* critiquable si celui-ci visait à corriger les défauts de son prédécesseur.

Or, il apparaît clairement que les données retenues pour l'élaboration du nouveau logiciel SIBL'E (notamment le nombre de semaines de formation) sont fausses, et que c'est de cette conception erronée que découle le désaccord sur les grilles horaires, puisque celles-ci ont été construites afin de se conformer à la logique du nouveau logiciel.

Il nous semble que le refus de considérer que l'année scolaire et plus globalement la durée de « formation » des élèves/étudiants ne peut se réduire à du face à face mais comporte d'autres activités (stages individuels et collectifs, évaluation, examens...) qui doivent elles aussi donner lieu à financement sur la base forfaitaire de l'horaire hebdomadaire de formation qui doit rester la référence, ne peut que conduire à une impasse et à de nouveaux problèmes dans l'attribution des moyens aux établissements.

Cela ne signifie toutefois pas que l'on doit confondre le nombre de semaines financées (36 semaines par an) et le nombre de semaines de formation servant de base pour déterminer l'horaire hebdomadaire. En effet, les moyens alloués aux établissements doivent financer à la fois l'enseignement ET les autres activités mentionnées ci-dessus. Nous laissons à part la question du financement des « autres missions », qui devrait donner lieu à une étude approfondie.

Si le nouveau logiciel SIBL'E, conçu sur une base que nous considérons erronée, ne peut laisser envisager de progrès réels dans l'allocation des moyens aux établissements – si ce n'est qu'il harmonisera l'allocation de la pénurie – nous n'en voyons pas l'intérêt.

La source du désaccord que nous avons avec la DGER sur le projet « Grilles horaires » résidant dans la conception même de ce logiciel, nous souhaitons que cette conception soit revue afin d'intégrer les données RÉELLES du fonctionnement des établissements et de l'organisation des formations.

La révision de la conception actuelle devrait **intégrer comme un impératif absolu le respect des référentiels en vigueur, c'est à dire le maintien pour toutes les formations des horaires définis, aussi bien globalement qu'en terme de définition hebdomadaire, ces horaires étant indissociablement liés aux contenus qui, eux, ne changent pas.** La question clé pour y parvenir reste donc celle du nombre de semaine RÉELLES de formation des élèves dans chaque diplôme, et c'est ce que nous nous évertuons à dire depuis le début.

De notre point de vue, ce n'est pas l'architecture du logiciel qui doit imposer un mode de calcul erroné, ce sont les contraintes RÉELLES de l'organisation des formations qui doivent s'imposer comme données incontournables de la conception du logiciel.

**Si un nouveau délai s'avère nécessaire pour redéfinir la conception du nouveau logiciel, nous souhaitons que ce délai soit pris, quitte à ce que GEODE soit encore utilisé pour déterminer les moyens (DGH) de la rentrée 2005.** Nous souhaitons par ailleurs être associés à la définition des principes de conception du nouveau logiciel afin d'éviter tout nouveau désaccord.

**Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire sur ce sujet, nous vous prions, Monsieur le Directeur de Cabinet, de croire à l'assurance de notre considération distinguée.**

**Annick MERRIEN**

SNETAP-FSU

**Max DELPERIE**

SGEN-CFDT

**Michel DELMAS**

SFOERTA-FO

**Louis DILASSER**

SYAC-CGT

P.S. : Nous vous adressons en complément une note qui reprend l'argumentation que nous avons développée à ce sujet lors de l'entrevue du 24 mars.

**Copie à** Mme Maryline LAPLACE, Conseillère technique  
M. Michel THIBIER, Directeur Général  
M. Jean-Joseph MICHEL, Adjoint du Directeur Général